

Politique d'Investissement Responsable

Mise à jour le 9 novembre 2021

ENGAGEMENTS DE SPRING

SPRING est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, spécialisée dans la prise de participations minoritaires dans des entreprises européennes non cotées au travers de Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI) dont elle assure la gestion. SPRING est plus particulièrement spécialisée dans le financement et l'accompagnement opérationnel des entreprises innovantes contribuant à la transformation des métiers de la distribution.

Le contexte et les spécificités du secteur de la distribution représentent l'opportunité pour SPRING de s'impliquer et d'agir positivement sur les éléments structurants du secteur tels que :

- la création d'emplois au niveau national (emplois non délocalisables, encouragement de l'ascenseur social spécifique au secteur, respect de la parité femme homme, renforcer les critères d'inclusion, encourager les contrats temps plein...),
- la revitalisation économique du territoire et plus particulièrement des centres-villes,
- les habitudes de consommation (qualité des produits, économie circulaire, circuits court...),
- la transparence et le fonctionnement des chaînes d'approvisionnement (origine des produits ou des matières premières, optimisation des chaînes logistiques, nature de la sous-traitance...).

L'approche de SPRING a été formalisée dans une politique d'investissement responsable reposant à la fois sur des piliers communs à l'ensemble des investissements réalisés par SPRING et des critères spécifiques par participation.

Cette politique et les actions en découlant sont guidées par l'adhésion et le respect de plusieurs initiatives dont SPRING est adhérente ou partie prenante.

Ces initiatives sont sous la responsabilité de la direction générale de SPRING qui s'assure du respect des différents engagements de la société de gestion par l'ensemble des collaborateurs de la société qui sont signataires la présente politique d'investissement responsable de SPRING.

SPRING consacre une partie de ses ressources financières et humaines à l'application de cette politique d'investissement et à son évolution. Tout changement fera l'objet d'une information aux parties prenantes concernées.

APPROCHE ESG DANS LE CYCLE D'INVESTISSEMENT

L'ESG est un des socles fondateurs de SPRING, notamment du fait des caractéristiques du secteur de la distribution et du fort impact que les sociétés en portefeuille peuvent avoir sur celui-ci. Souhaitant être un partenaire de choix pour ces entreprises, SPRING a formalisé son engagement ESG dès le démarrage de ses activités.

Les Fonds gérés par SPRING relèvent de l'Article 6 du règlement européen SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Reporting*).

SPRING considère les facteurs ESG comme un levier pour réduire les risques, créer de la valeur, et ainsi permettre une croissance durable des entreprises qu'elle finance. L'identification, l'analyse et le suivi de ces facteurs sont intégrés tout au long du processus d'investissement de SPRING.

Sourcing

Dès l'identification d'opportunités d'investissement, SPRING vérifie que les activités (directes et indirectes) des sociétés sont conformes à la liste d'exclusion ou de vigilance renforcée qu'elle s'est fixée. Sont aujourd'hui

SPRING

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP-16000026 en date du 13/10/2016

SAS au capital de 320 000 € - RCS Paris 812 696 276

Siège Social : 33, rue d'Amsterdam - 75008 Paris

notamment exclus les investissements dans certains secteurs d'activité notamment la distribution de produits non éthiques. Cette liste est revue régulièrement.

Due Diligences

A partir d'une check-list ESG élaborée par SPRING, les principaux risques et enjeux ESG de l'entreprise sont identifiés. Une due diligence ESG est réalisée pour permettre de confronter la maturité de la société face aux enjeux identifiés. Les résultats sont partagés et discutés avec le Comité d'Investissement. La lettre d'intention reprend les éléments de cette analyse et précise l'obligation de reporting ESG (suivi des indicateurs et incidents ESG).

Suivi des participations

Sur la base des résultats de la due diligence ESG, 2 à 4 actions phares sont identifiées et un plan d'action est construit en étroite collaboration avec le management de la société. Le suivi de ces indicateurs est assuré lors de la revue des indicateurs financiers.

ROLES ET RESPONSABILITES

L'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement est la responsabilité de l'équipe d'investissement de SPRING avec le soutien du Comité des Sages intervenant en amont des opérations de financement. Le Comité d'Investissement s'assure quant à lui que cette politique est respectée. L'équipe d'investissement suit activement la performance ESG des entreprises du portefeuille. Si une expertise spécifique est nécessaire, SPRING peut faire appel à des ressources externes.

CONFORMITE REGLEMENTAIRE

SPRING s'assure que l'ensemble des lois applicables et les plus hauts niveaux de standards d'éthique, de santé, de sécurité et d'environnement sont suivis au sein de SPRING et des entreprises de son portefeuille.

POLITIQUE DE REMUNERATION

SPRING n'a pas de politique de rémunération court terme sous forme de variable annuel. Les *incentives* financiers pour les salariés, même s'ils n'intègrent pas spécifiquement les risques en matière de durabilité, reposent sur des mécanismes long terme comme le *carried interest*.

TRANSPARENCE ET SUIVI

SPRING s'engage à collaborer avec ses investisseurs pour mieux comprendre leurs attentes et ainsi leur fournir le suivi souhaité. Le suivi de la performance ESG de l'ensemble des participations est réalisé sous la forme d'un reporting annuel composé à la fois d'une base d'indicateurs communs à toutes les sociétés du portefeuille et d'indicateurs propres à chacune des sociétés, tirés du plan d'action. Ces informations sont récoltées sur la base d'un questionnaire ESG et du suivi du plan d'actions par l'équipe d'investissement. Le reporting est communiqué aux investisseurs.

COMMUNICATION DE LA POLITIQUE ET REVISION

SPRING s'engage à offrir à son équipe les outils et formations nécessaires pour comprendre et mettre en œuvre cette politique. Le Directeur Général et le Secrétaire Général sont les responsables de la mise à jour de cette politique. Ils doivent s'assurer qu'elle reflète les futures actions et améliorations de la démarche ESG de SPRING. Cette politique sera revue et mise à jour dès que nécessaire et à minima tous les trois ans.